
L'ÉDUCATION SEXUELLE

Recommandation au ministre de l'Éducation
novembre 1981



Recommandation adoptée à la 256e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 27 novembre 1981

ISBN 2-550-04908-X
Dépôt légal: quatrième trimestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre I — La situation actuelle en matière d'éducation sexuelle	3
1.1 Les expériences déjà vécues localement	3
1.2 Les résistances rencontrées	3
1.3 Les attentes générales	4
Chapitre II — Considérations générales sur l'éducation sexuelle	7
2.1 La place de l'éducation sexuelle dans la formation générale	7
2.2 Rapports de l'éducation sexuelle avec les valeurs et la formation morale	10
2.3 La nécessité de l'éducation sexuelle aux divers niveaux	15
Chapitre III — Les conditions d'implantation et d'application des programmes d'éducation sexuelle	19
3.1 La préparation des intervenants	19
3.2 La concertation	20
3.3 Quelques lignes d'organisation	21
Recommandations	23
Ouvrages consultés	25

L'éducation sexuelle

Recommandation adoptée à la 256e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 27 novembre 1981.

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies plus particulièrement, à la suite des premières expériences de sa systématisation à l'école, l'éducation sexuelle est devenue en de nombreux pays un sujet d'une brûlante actualité. Cet intérêt grandissant origine de trois facteurs majeurs.

La contribution éclairante de certaines sciences, la psychologie, la sociologie et la sexologie notamment, a transformé la pratique éducative et permis de mieux comprendre la place importante de la sexualité dans le développement de la personne et dans la conduite sociale. De plus, à cause surtout de l'impact percutant des médias, la sexualité se présente aujourd'hui comme une réalité multiforme et envahissante dont l'évolution place les jeunes dans une situation problématique qui appelle une action éducative appropriée. Enfin, l'éducation sexuelle est liée à des concepts, des valeurs, des traditions, des idéologies qui rendent le consensus difficile et génèrent des résistances sur son principe même et sur sa mise en oeuvre.

Au Québec, l'éducation sexuelle participe à la même problématique générale. Certains faits sont toutefois venus en caractériser et en provoquer l'évolution.

En effet, depuis une dizaine d'années, à partir d'un cadre général fourni par le ministère de l'Éducation, certaines commissions scolaires et certains établissements d'enseignement ont expérimenté, sur une base volontaire et avec des succès inégaux, des programmes locaux d'éducation sexuelle. Ces expériences ont permis à ces milieux de cheminer à travers un vécu éducatif et pédagogique concret. Par ailleurs, le ministère des Affaires sociales, par son programme d'information et de prévention en matière de sexualité, a aussi contribué à des activités dans les écoles et provoqué une prise de conscience en de nombreux milieux.

Plus récemment, le ministère de l'Éducation a pris deux initiatives importantes. Il a d'abord annoncé son intention d'inclure l'éducation sexuelle parmi les programmes dispensés aux niveaux primaire et secondaire à compter de septembre 1983. Il a, au début de 1981, soumis un premier projet de programme à cinq commissions scolaires pour consultation. Contrairement à ce que certains pensent et affirment, ce programme n'a eu d'application dans aucune classe du Québec. Devenu public, il a tout de même fait l'objet d'un débat souvent caractérisé par l'émotivité et l'ignorance. La population, n'ayant pas accès facilement au document de base et devant s'en remettre à des informateurs, souvent eux-mêmes mal informés, est restée dans un attentisme à la fois prudent et inquiet devant la version finale du programme que le ministère de l'Éducation adoptera.

Pourquoi le Conseil estime-t-il devoir intervenir à ce moment-ci, alors que le ministre de l'Éducation n'a pas encore rendu publique la version finale du projet ?

Sans se prononcer d'aucune façon sur les versions de travail du ministère et tenter de se poser en juge entre plusieurs parties, le Conseil estime devoir déjà exposer explicitement au ministre et à la population la valeur et l'importance qu'il accorde à l'éducation sexuelle. Il veut aussi et surtout ouvrir des perspectives d'action les plus susceptibles à la fois de satisfaire les exigences d'une éducation sexuelle réussie chez tous les jeunes et de favoriser la mise en place de conditions propres à mobiliser positivement tous les intervenants dans le respect de chacun.

Le Conseil souligne qu'il s'est volontairement limité aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Il estime urgent de s'occuper d'abord de la formation dans le cadre de la fréquentation scolaire obligatoire. Mais le Conseil ne veut pas laisser entendre par là l'inexistence de besoins d'éducation sexuelle aux niveaux d'études ultérieures et plus particulièrement au niveau collégial.

Après avoir analysé attentivement les positions exprimées par de nombreux groupes et organismes; après avoir entendu de nombreuses personnes impliquées de près dans l'éducation; après avoir considéré les besoins des jeunes et les responsabilités de leurs aînés, le Conseil émet donc l'avis qui suit.

CHAPITRE I — La situation actuelle en matière d'éducation sexuelle

Dans quel contexte scolaire et social se présente le projet ?

Il apparaît utile et instructif au Conseil de considérer brièvement dans quel contexte scolaire et social se présente l'éventualité où l'éducation sexuelle sera partie intégrante de toute formation d'un enfant qui fréquente l'école primaire ou secondaire. À cette fin, il tiendra compte plus particulièrement des expériences déjà vécues localement, des résistances manifestées et des attentes générales de la population.

On ne part pas de rien: plusieurs expériences locales en cours...

1.1 Les expériences déjà vécues localement

Le projet ministériel ne se présente pas en soi comme un moyen de combler un vacuum absolu en milieu scolaire. Un sondage fait par le Ministère au printemps 1980¹ a révélé qu'au moins 48 commissions scolaires, parmi les répondantes, possédaient déjà un programme élaboré localement à partir du cadre expérimental proposé par le Ministère en 1971. Ces programmes se différencient les uns des autres, certains étant centrés plus sur l'information, la débordant vers une approche plus globale de développement personnel et social.

L'application de ces programmes a connu des résultats variables. Dans certains cas, les conditions essentielles n'ayant pas été mises en place au préalable ou maintenues en cours d'application, les projets ont été abandonnés. Mais, dans la plupart des cas connus par le Conseil, le contraire s'est produit et les expériences réalisées ont connu des succès très encourageants et même parfois exemplaires.

peuvent servir d'indicateurs utiles.

Même si elles ne touchent pas encore la majorité des écoles, ces initiatives sont précieuses en ce sens qu'elles indiquent une meilleure compréhension des besoins des jeunes, une volonté d'agir, une évolution des attitudes, des acquis multiples chez les éducateurs, des pratiques pédagogiques mises à l'épreuve, des leçons à tirer. Le Conseil estime qu'elles fournissent des données utiles dans la perspective d'une généralisation de l'éducation sexuelle. Il en sera tenu compte au chapitre III lors de la réflexion sur les conditions d'application du programme.

Des résistances multiples se manifestent

1.2 Les résistances rencontrées

En dépit de l'évolution positive de plusieurs milieux, suite au succès connu par l'application de certains programmes, il faut le reconnaître: des résistances de plusieurs ordres se manifestent encore souvent autour de l'idée de l'éducation sexuelle et de sa mise en oeuvre concrète à l'école.

¹ Ministère de l'Éducation, D.G.D.P., Direction des programmes, *Situation actuelle et situation désirée en regard de l'éducation sexuelle*, octobre 1980. 120 p.

Pour les uns, à l'extrême des oppositions, l'éducation sexuelle est une mission revenant exclusivement aux parents. Chez d'autres, on craint les perturbations affectives et psychologiques des petits si l'école amorce trop tôt son action éducative. Une appréhension fréquente se manifeste également à l'endroit des intervenants qui deviendraient ainsi dotés, dit-on, du pouvoir de transmettre aux jeunes des idées et des valeurs contraires aux attentes des parents. Certains redoutent par exemple, que le fait de réfléchir sur certains aspects de la sexualité incite les jeunes à passer à des expériences « immorales ». Parfois aussi, une certaine conception restrictive de la sexualité empêche toute ouverture à des dimensions éducatives nouvelles en matière d'éducation sexuelle.

Elles disparaissent assez vite si l'on prend les moyens de réaliser une bonne préparation des intervenants, particulièrement les parents.

Le Conseil est conscient que le paysage du Québec possède des contrastes assez vifs selon les groupes et les milieux. L'observation de la réalité révèle toutefois que les résistances s'atténuent, voire même disparaissent, là où des expériences locales sont conduites avec intelligence.

Le Conseil perçoit aussi que les résistances sont d'autant plus vives que l'information a été faite d'une manière alarmiste, à sens unique et en l'absence d'une réflexion sereine sur ce qu'est une approche vraiment éducative de la sexualité. De nombreux faits révèlent par ailleurs que les intervenants, notamment les parents, lorsqu'ils sont impliqués concrètement dans le processus d'analyse, d'adaptation et d'implantation des programmes ainsi que dans le choix des moyens pédagogiques, en arrivent vite à s'engager positivement et à placer les besoins des jeunes au-dessus des blocages de leurs aînés.

Cette constatation semble rassurante et riche d'espoir pour le Conseil. C'est pourquoi, au dernier chapitre de cet avis, il en déduira des pistes d'action concrètes pour l'avenir.

1.3 Les attentes générales

On peut déceler des attentes dominantes en faveur de l'éducation sexuelle. . .

Les résistances manifestées ne peuvent cacher toutefois les attentes assez généralisées du milieu québécois. Celles-ci se sont exprimées à travers des enquêtes, ou encore des mémoires, des avis ou des prises de position de nombreux organismes².

Ces textes se différencient et se nuancent les uns par rapport aux autres. Mais on peut en dégager quelques attentes dominantes auxquelles le Conseil souscrit.

mais dans le respect de certaines orientations, certaines valeurs, certaines attentes.

Ces attentes révèlent un désir assez général de systématiser l'éducation sexuelle dans le cadre d'un programme intégré de développement personnel et social. On attend donc que ce programme réponde à certaines exigences morales, qu'il se fonde sur un concept global de la sexualité, qu'il mette l'accent sur les dimensions formation et croissance et sur des valeurs fondamentales, qu'il soit axé sur l'éducation aux

2 Voir dans la bibliographie un certain nombre d'entre eux.

sentiments, la responsabilité, le respect, l'engagement, la loyauté, ainsi que sur l'égalité, la justice, la non-discrimination dans les rapports entre hommes et femmes, quelles que soient leurs caractéristiques et leurs orientations sexuelles. En même temps, on pose comme nécessaire une information claire et précise sur la sexualité et sur les problèmes liés aux relations sexuelles. En cela, ces attentes rejoignent substantiellement le concept retenu par le Conseil*.

Ces attentes indiquent aussi que l'éducation sexuelle doit se concevoir dans une nécessaire relation avec l'affectivité humaine et se réaliser comme une chose naturelle, normale et graduelle.

On met enfin un accent très vif sur la formation et les attitudes des éducateurs. On s'attend à ce que ces derniers soient très respectueux des enfants et qu'ils se conforment aux objectifs officiels adoptés dans le milieu. De plus, on met fortement de l'avant la consultation des parents et des autres intervenants.

Du côté des élèves

Plusieurs informations recueillies auprès des jeunes, notamment ceux du secondaire, démontrent des attentes véritables en rapport avec les problèmes vécus. Ils désirent échanger à l'aise avec les professeurs et leurs parents; recevoir une attention réelle et même individuelle à ce qu'ils vivent; obtenir une information claire, franche et sûre et voir assainir le climat entourant la sexualité et ses tabous. Ils souhaitent aussi voir un plus grand raffinement s'introduire dans les attitudes de leurs pairs en matière de relations interpersonnelles.

En résumé:

Le Conseil est d'avis:

- *qu'on doit s'inspirer des expériences déjà vécues sur le plan local en matière d'éducation sexuelle pour en dégager les pistes d'action les plus efficaces;*
- *que les attentes les plus généralement mises de l'avant par la très grande majorité des organismes qui se sont exprimés sur la question, par les jeunes eux-mêmes et par la population, soient retenues quant aux orientations de l'éducation sexuelle;*
- *que les résistances rencontrées fassent l'objet d'une analyse attentive afin d'en dégager la nature et trouver des solutions adéquates aux problèmes de mise en oeuvre de l'éducation sexuelle.*

* Voir article 2.1, p. 7.

CHAPITRE II — Considérations générales sur l'éducation sexuelle

Analyses antérieures du Conseil

Avant d'en arriver à recommander des orientations concrètes pour la mise en oeuvre de l'éducation sexuelle dans les écoles du Québec, le Conseil veut brièvement préciser ses vues sur certains aspects de cette éducation.

Déjà, le 9 décembre 1977, le Conseil adoptait une recommandation sur la formation personnelle et sociale à l'école. Il apportait alors une brève considération sur l'intégration de l'éducation sexuelle aux matières au programme, il préconisait une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire et mettait de l'avant quelques orientations générales de mise en oeuvre du programme de formation personnelle et sociale³.

Plus tard, dans le Rapport 1979-1980⁴, la Commission de l'enseignement primaire allait plus loin dans l'analyse du climat et des attitudes entourant l'éducation sexuelle; elle traduisait certaines attentes saisies dans ses contacts avec le milieu; elle posait enfin quelques jalons pouvant permettre des interventions éducatives de l'école dans le cadre d'objectifs bien définis, d'activités éducatives intégrées, de support pédagogique et d'assistance aux parents.

Nécessité d'un plus grand approfondissement

Ces analyses antérieures se situaient alors dans un contexte quelque peu différent et n'appelaient pas le même niveau d'approfondissement. Le Conseil estime que c'est le moment maintenant d'explicitier davantage ses vues sur cette importante question. C'est pourquoi, dans cette première partie, il considérera l'éducation sexuelle quant à sa place dans la formation générale, quant à ses rapports avec les valeurs et la formation morale et quant à sa nécessité aux divers niveaux.

2.1 La place de l'éducation sexuelle dans la formation générale

L'éducation sexuelle: une dimension essentielle de la croissance globale

La décision d'offrir ou non des programmes d'éducation sexuelle doit répondre d'abord à une question fondamentale: l'éducation sexuelle est-elle une dimension importante de la formation et de l'éducation des jeunes ?

Pour le Conseil, la réponse ne fait aucun doute: l'éducation sexuelle fait partie intégrante de la formation générale, elle est même essentielle, et l'ignorer serait compromettre gravement le développement personnel et social des jeunes.

Ce qu'elle est essentiellement...

Toute formation véritable doit en effet, sur le plan sexuel, permettre d'acquérir une bonne connaissance de soi et des autres comme êtres sexués, de comprendre les multiples dimensions qui se rattachent à la

3. Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport 1977-1978*, L'état et les besoins de l'éducation, pp. 130 à 133.

4. Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport 1979-1980*, L'état et les besoins de l'éducation, pp. 137 à 140.

sexualité — biologiques, psychologiques, affectives, sociales, morales et religieuses — et de développer les attitudes requises pour en arriver, comme homme ou femme, à une réelle maturation et à un agir personnel et social responsable quant à sa sexualité.*

Cette vision du développement des jeunes s'appuie sur un postulat éducatif premier: *la personne est un tout et l'action éducative doit en favoriser la croissance globale.*

Ainsi, par exemple, qui oserait affirmer que cette croissance globale serait vraiment réussie si les jeunes maniaient incorrectement leur langue, ignoraient tout de leur histoire, restaient insensibles aux problèmes moraux, ne comprenaient pas l'essentiel des réalités économiques ou ne montraient pas un sens minimal de responsabilité sociale ? À plus forte raison, sans doute, peut-on l'affirmer à l'égard de la sexualité, réalité qui influence directement la condition humaine tant sous l'angle de la richesse de vie personnelle que sous l'angle des rapports sociaux entre hommes et femmes.

Quelques éléments de la problématique actuelle rendent cette évidence encore plus frappante.

Sur le plan de la personne, la sexualité influence, et même très tôt, la manière d'être, de manifester sa personnalité, de comprendre et de vivre ses émotions, de concevoir les rôles sexuels, de se situer face aux stéréotypes courants et d'élaborer ses modèles de vie dans le couple, dans la famille et dans les champs professionnels. *La manière d'assumer cette réalité peut résulter en un enrichissement ou en un appauvrissement de la qualité de vie personnelle.*

Sur le plan culturel, plus que jamais auparavant, sous l'influence des médias et à travers le développement de nouvelles pratiques sociales, la sexualité fait maintenant partie formellement et ouvertement de l'univers idéologique et quotidien des jeunes. Ceux-ci sont assaillis par l'exploitation de l'érotisme à des fins commerciales; ils sont témoins des grands débats, des remises en question et de l'évolution des mœurs en matière de sexualité; ils voient l'éclatement des modèles traditionnels; ils participent déjà dans leur vécu, et parfois de façon très précoce et aliénante, à cette transformation sociale qui les laisse souvent, à cause de leur manque d'information et de maturité, dans des angoisses et des dilemmes considérables. Qu'il suffise de souligner les problèmes psychologiques et sociaux reliés aux grossesses précoces, au harcèlement sexuel, et aux maladies transmises sexuellement. *On voit sans peine l'importance d'aider les jeunes à se donner une vision critique et intégrée de ces réalités et à construire leur sexualité d'une manière responsable et valorisante.*

Sur le plan de la famille, les besoins ne sont pas moindres. La famille, il faut l'affirmer hautement, est la première responsable de l'éducation sexuelle des enfants et des adolescents. Par la manière où l'on y vit les

La problématique actuelle justifie une action éducative suivie et systématique

* Le concept global de sexualité sera précisé plus loin, p. 9.

L'école: partenaire essentielle de la famille

états affectifs, les valeurs, les rôles sexuels et la découverte de son identité sexuelle, son influence peut être déterminante, positivement ou négativement, sur le développement des jeunes. Le contexte social où évolue la famille apporte à un certain nombre de parents des difficultés qui les empêchent d'aller au bout de leur mission éducative.

Cette problématique, brièvement esquissée mais multiple et complexe en soi, justifie que l'école prolonge la famille, en devienne une partenaire essentielle, un lieu d'information, de réflexion et d'approfondissement systématiques et progressifs des réalités liées à la sexualité.

L'éducation sexuelle doit être globale

En même temps, il ressort avec évidence que cette éducation sexuelle, tout en respectant le développement psychosexuel des jeunes, doit être globale, c'est-à-dire s'ouvrir à la totalité de la personne humaine. Une telle orientation a ceci de paradoxal qu'elle peut rassurer ceux qui souhaitent voir l'éducation sexuelle dépasser la simple dimension de la génitalité et qu'elle peut aussi inquiéter à la fois ceux qui craignent que cette éducation aborde trop directement certains autres aspects de la sexualité

Pour sa part, le Conseil est d'avis que, dans le respect de l'âge et de la psychologie des jeunes, une approche éducative franche et globale de la sexualité est éminemment préférable à des demi-discours ne répondant pas vraiment aux besoins des jeunes et à leur droit de recevoir l'information et l'éducation appropriées.

C'est pourquoi, avec le tact et le respect qui s'imposent, dans une optique de réflexion et de maturation, les parents et les autres éducateurs concernés ne doivent pas hésiter à traiter de la sexualité humaine sous ses facettes essentielles: le corps et ses transformations; les pratiques sexuelles; les états affectifs, amoureux et psychologiques; l'identité, les stéréotypes et les rôles sexuels; la personnalité masculine et féminine; les responsabilités sociales et morales; le sens de la relation humaine; les valeurs. . .

Le cas particulier des enfants déficients mentaux

L'éducation sexuelle revêt donc un caractère de nécessité pour tous les jeunes, quelles que soient leurs caractéristiques mentales ou physiques.

À cet égard, le Conseil veut souligner le cas particulier des enfants souffrant de déficience mentale moyenne ou profonde. Ceux-ci demeurent des êtres sexués qui vivent et manifestent leurs états affectifs et leurs pulsions sexuelles d'une manière différente et parfois sans la conscience des interdits sociaux qui s'y rattachent. Le danger existe donc qu'on ne comprenne pas leurs besoins et même qu'on soit répressif à leur endroit.

Les éducateurs à l'école comme les parents en éprouvent souvent des angoisses, des dilemmes considérables. Une action s'impose par conséquent auprès d'eux afin de les inciter et de les aider à s'occuper du développement psychosexuel de ces enfants et à respecter chez eux une vie affective véritable.

En résumé:

En résumé, le Conseil énonce la position suivante:

- *L'éducation sexuelle est une dimension essentielle de la formation générale; elle répond à un besoin et à un droit des jeunes.*
- *L'éducation sexuelle est rendue nécessaire dans la conjoncture culturelle présente où vivent les jeunes.*
- *L'éducation sexuelle doit être globale, se situer sous l'angle du développement personnel et social, et toucher, compte tenu de l'âge et du développement psychologique des jeunes, les dimensions essentielles reliées à la sexualité.*
- *La famille est la première responsable de l'éducation sexuelle mais l'école demeure une partenaire nécessaire comme lieu de réflexion systématique et d'approfondissement quant à la sexualité.*
- *Tous les jeunes doivent profiter de l'éducation sexuelle, qu'ils soient dans les classes régulières ou dans le secteur de l'enfance en difficulté.*

Les valeurs: au coeur du débat

2.2 Rapports de l'éducation sexuelle avec les valeurs et la formation morale

Les valeurs se situent au coeur du débat actuel sur l'éducation sexuelle. Elles en représentent même le point d'accrochage le plus litigieux. Il convient donc de s'y arrêter et de tenter de poser quelques orientations de base susceptibles de provoquer une évolution positive de la situation

Les valeurs: fondement de l'agir personnel et social

Les valeurs constituent des facteurs puissants de la conduite humaine. Elles en sont à la fois points de référence, mobiles profonds, sources vives de dynamisme, motifs d'engagement et de dépassement, ouverture vers les dimensions les plus universelles de l'âme des personnes comme des sociétés. Implicitement ou explicitement, des valeurs fondent toujours les choix qui président à l'agir personnel ou collectif.

Impact sur l'éducation sexuelle

Par ailleurs, les valeurs étant au coeur même de l'agir humain, on comprend qu'elles aient des rapports étroits avec la formation morale.

La sexualité et conséquemment l'éducation sexuelle sont trop liées à des traditions culturelles, morales et religieuses, aux conceptions qu'on se fait de la personne, de son agir, de son destin pour qu'on les considère indépendamment des valeurs. Mais lesquelles ?

D'abord les valeurs morales et humanistes les plus universelles

Le Conseil est d'avis que l'éducation sexuelle doit se fonder d'abord sur les valeurs morales et humanistes les plus universellement reconnues et généralement acceptées dans notre milieu. Il est bien conscient de la difficulté d'un consensus en ce domaine compte tenu de l'héritage culturel, moral et religieux du Québec et de l'échelle de valeurs, des modèles et des pratiques que des nouveaux courants de pensée ont suscités. *Mais il est convaincu de la possibilité pour tous les agents d'éducation de faire oeuvre commune autour d'un certain nombre de valeurs universelles si chacun consent à considérer d'abord les besoins des jeunes et à adopter une attitude de compréhension face aux réalités liées à la sexualité.*

Quelques-unes de ces valeurs universelles

Sans vouloir explorer de façon exhaustive le vaste champ des valeurs universelles se rapportant à la sexualité prise au sens large, le Conseil pense que certaines peuvent servir d'éclairage général à l'action éducative.

Ainsi, dans une approche franche et respectueuse, la réalité sexuelle devrait être présentée d'une façon positive, valorisante, et comme une source véritable de richesse de l'homme et de la femme. On devrait donc favoriser, sous cet angle, une saine appréciation de son identité sexuelle et un grand respect de soi et des autres comme êtres sexués. Sous l'angle de la justice et de l'éthique dans les rapports humains, on devrait retenir comme essentiel de sensibiliser et d'éduquer les jeunes à l'égard de l'égalité entre les personnes, de l'aliénation due aux stéréotypes sexuels et des formes d'exploitation, et ce non seulement quant à sa propre conduite sexuelle personnelle mais aussi quant à la qualité des rapports sociaux entre hommes et femmes. On reconnaît également comme valeurs les dimensions affectives, psychologiques et spirituelles qui fondent la relation homme femme, le couple et la famille et leur donnent une signification particulière. Sur le plan de la valeur accordée au savoir, une information claire et honnête sur la sexualité et les problèmes qui s'y rattachent acquiert une grande importance.

Ces valeurs universelles, en soi des valeurs morales authentiques et essentiellement chrétiennes, devraient aux yeux du Conseil, être considérées comme propres à toutes les écoles, proposées à tous les jeunes et appuyées par tous les parents.

Les valeurs et leurs dimensions religieuses

Elles n'épuisent toutefois pas la question des valeurs car la dimension religieuse qui s'y rattache fait l'objet dans les diverses confessions religieuses de positions théologiques et de règles morales particulières. En même temps, se pose le complexe problème des moyens à mettre en oeuvre pour porter ces positions théologiques et ces règles morales à la connaissance des jeunes.

Deux principes

Pour traiter ces aspects, le Conseil se laissera guider par deux principes. Le premier: les jeunes ont le droit de savoir comment s'exprime la pensée de leur Église d'appartenance sur la sexualité et l'école doit leur permettre l'accès à cette connaissance. Le deuxième: dans le contexte du pluralisme grandissant de nos écoles, s'impose le respect des options prises par les parents et les élèves en matière d'enseignement religieux. Vu la portée de ces principes et les problèmes d'organisation qu'ils peuvent poser, il convient d'en considérer le sens réel.

Les jeunes ont le droit de savoir comment s'exprime la pensée sur la sexualité dans les Églises

Dans leur recherche de sens à leur vécu, les jeunes ont le droit non seulement qu'on leur ouvre des perspectives sur les valeurs fondamentales traitées précédemment mais également sur la pensée des Églises sur la sexualité. Les Églises attachent des valeurs particulières à certains aspects de la sexualité, par exemple la régulation des naissances, la virginité, l'avortement, les relations sexuelles hors mariage, l'indissolubilité du mariage. Elles apportent aussi une

dimension spirituelle à la sexualité humaine et à l'union de l'homme et de la femme. En cela, les Églises ont apporté et apportent à l'humanité une contribution considérable sur le plan moral, religieux et même tout simplement humain. *Le Conseil est donc d'avis que les jeunes ont le droit de savoir comment s'exprime cette pensée de leur Église d'appartenance sur la sexualité. Il y a, bien sûr, la position officielle des Églises dont le sens doit être révélé clairement. Il y a aussi la pensée en évolution dans les diverses communautés, les interrogations, les dilemmes, tout cela en somme que les parents comme les autres éducateurs ne peuvent éviter d'aborder avec les jeunes, surtout dans le contexte des nombreuses « familles spirituelles » en émergence et en évolution dans les Églises.*

Des problèmes d'application se posent dans un contexte pluraliste

L'école se doit donc de permettre aux jeunes l'accès à cette connaissance. La manière d'y parvenir pose des problèmes et appelle quelques précisions.

Notre système scolaire a ceci de particulier qu'il est à base confessionnelle assortie d'enseignement religieux et catéchétique formel ainsi que d'un mécanisme d'exemption de l'enseignement religieux visant à respecter la liberté de conscience dans un contexte de pluralisme grandissant des clientèles scolaires. Cette situation pose un certain dilemme lorsque vient le moment de mettre en pratique les orientations théoriques précédentes. Comment transmettre cette connaissance des valeurs religieuses sur la sexualité aux jeunes? Est-ce le devoir de tous les enseignants à travers l'ensemble des activités? Est-ce plutôt la responsabilité des chargés d'enseignement religieux?

Deux facteurs à considérer: l'intégration, l'exemption

Deux facteurs semblent éclairants dans la recherche d'une réponse à ces questions. Le premier, c'est que *l'École québécoise* et plus récemment *le Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et de l'éducation préscolaire* ainsi que *le Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire*, suivant en cela une recommandation du Conseil, prévoient la plus grande intégration possible du programme Formation personnelle et sociale, donc de l'éducation sexuelle, à l'ensemble des activités de l'école. En cela, on se rapproche d'une longue tradition qui prévaut dans le secteur protestant de notre système d'éducation. Le second est le droit à l'exemption de l'enseignement religieux que la loi accorde aux parents et aux élèves.

L'intégration de l'éducation sexuelle à certaines matières ou, pour le primaire, à l'ensemble des activités de l'école, pose un problème réel d'organisation en ce qui concerne l'approche des valeurs religieuses. D'une part, à cause de la dynamique même de la classe et du contexte d'enseignement de masse, il est inévitable que des interrogations proviennent des élèves en rapport avec les dimensions religieuses de la sexualité. D'autre part, il importe de s'assurer que les réponses apportées le soient avec un sens univoque et d'une manière appropriée.

Deux hypothèses de modalités d'approche des valeurs

Dans ce contexte, le Conseil a examiné deux hypothèses quant au mode d'approche des valeurs avec les jeunes à l'école.

La première: la réflexion sur les valeurs dites universelles* incombe à l'ensemble des personnels concernés auprès de tous les enfants mais le traitement des dimensions religieuses des valeurs relève formellement et exclusivement de la catéchèse ou de l'enseignement religieux.

La seconde: en plus de la réflexion sur les valeurs universelles, l'ensemble des personnels concernés donne, sur demande, à l'ensemble des élèves une information de base sur les positions des Églises mais le cours de catéchèse ou d'enseignement religieux demeure le lieu d'approfondissement et de promotion des valeurs à incidences religieuses.

Aspects communs des deux hypothèses

Ces deux hypothèses ont deux caractéristiques communes: les valeurs fondamentales sont traitées par tout le personnel impliqué; le cours de catéchèse ou d'enseignement religieux se présente comme le lieu formel et exclusif d'approfondissement des valeurs religieuses.

La seconde hypothèse: sa différence . . .

La seconde diffère sur un point: lorsqu'il s'agit des dimensions religieuses des valeurs reliées à la sexualité, l'ensemble du personnel concerné dispense une simple information de base sans toutefois en faire aucunement la promotion ou l'approfondissement, mission réservée alors à la catéchèse ou à l'enseignement religieux.

sa valeur . . .

Par cette différence, la seconde hypothèse apparaît à prime abord comme la plus naturelle dans le contexte de l'intégration des activités ou des matières et du libre échange qui s'ensuit, et de façon souvent imprévisible, entre les élèves et les enseignants. On peut donc, en principe du moins, concevoir que chaque éducateur, dans une approche large, non militante et respectueuse, transmette une information de base sur les dimensions religieuses des valeurs qui ont trait à la sexualité.

et ses limites.

Mais ceci ne garantit en aucune façon que le traitement de cette information soit fait par tous dans le respect de l'orthodoxie. On peut douter en effet que tous et chacun puissent transmettre cette information d'une manière univoque et avec l'attitude requise. Il y a risque aussi, dans le contexte du pluralisme et de l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux, de provoquer une ambiguïté néfaste pour le climat de confiance nécessaire à l'action éducative de l'école.

La première hypothèse: ses limites . . .

La première hypothèse se prête moins facilement, d'un certain point de vue, à la réalisation des activités intégrées. Elle implique que des interrogations des élèves sur les dimensions religieuses soient reçues dans un cours à caractère profane et reportées à un autre moment au cours de catéchèse ou d'enseignement religieux. Ceci implique que les intervenants du primaire et du secondaire, ceux de ce niveau notam-

* Voir plus haut pp. 10 et 11.

La première hypothèse: ses avantages

ment, se concertent vraiment. Il faudra aussi une adaptation éventuelle des contenus de programmes d'enseignement religieux pour les deux niveaux.

Par contre, la première hypothèse a le mérite de posséder une orientation qui ne laisse aucune équivoque. Elle respecte les valeurs universelles. Elle garantit aux parents qui laissent leur enfant inscrit au cours de catéchèse ou d'enseignement religieux qu'il reçoive un enseignement et une formation adéquats sous les soins d'un personnel préparé plus formellement à cette fin. Elle respecte les différences et permet que se réalise sans ambiguïté le rôle propre de l'enseignement catéchétique dont l'un des traits est, au-delà de l'information, de proposer formellement des valeurs religieuses, d'en faire la promotion et d'influencer concrètement l'agir personnel en un sens donné. Elle peut aussi éviter que se sentent récupérés ceux qui ont demandé et obtenu l'exemption de l'enseignement religieux. Elle permet tout de même, en dépit des limites évoquées précédemment, que le titulaire du primaire traite immédiatement les questions soulevées sous l'angle religieux si aucun élève n'est exempté de l'enseignement religieux.

Le Conseil retient donc la première hypothèse

Une telle orientation respecte l'esprit de la recommandation récente du Conseil sur la confessionnalité scolaire⁵, recommandation mettant l'accent sur le vécu des écoles et le choix entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral. Le Conseil retient donc la première hypothèse.

Cette orientation va dans le sens d'une réelle formation morale

Cette orientation, tout comme la précédente à certains égards, va dans le sens d'une *formation morale authentique reliée à la sexualité, formation qui consiste à fournir aux jeunes d'une manière appropriée les éléments pouvant éclairer leur jugement et leur permettre des décisions personnelles autonomes et responsables*. Elle a aussi l'avantage de permettre à toutes les clientèles de se retrouver à l'aise à des moments différents et dans un contexte approprié.

Par ailleurs, le Conseil souligne en passant qu'il ne retient pas l'approche moralisatrice et contraignante que certains préconisent pour inculquer les valeurs. *Il est convaincu qu'une vraie éducation morale en matière de sexualité doit être éclairée, humanisante, pour soi et pour les autres, axée sur des valeurs significatives, librement choisies et porteuses d'engagement personnel et social.*

En résumé:

En résumé, le Conseil exprime donc la position suivante:

- *L'éducation sexuelle doit se faire d'abord en référence aux valeurs morales et humanistes les plus généralement reconnues et acceptées dans notre milieu.*
- *Ces valeurs se fondent notamment sur le principe d'une approche positive de la sexualité, sur la référence à des vertus de justice et d'égalité, sur le respect de l'intégrité physique et morale de la*

⁵ Conseil supérieur de l'éducation, *La confessionnalité scolaire*, recommandation au Ministre, adoptée le 27 août 1981. 85 p.

personne et sur la qualité de la relation interpersonnelle sur tous les plans.

- Dans le contexte pluraliste grandissant des écoles, les activités de catéchèse ou d'enseignement religieux doivent être les lieux d'information, d'approfondissement et de promotion des valeurs religieuses liées à la sexualité.
- Une formation morale authentique quant à la sexualité doit se fonder sur la connaissance par les jeunes des facteurs signifiants permettant d'éclairer leur jugement, d'agir avec autonomie et responsabilité.

2.3 La nécessité de l'éducation sexuelle aux divers niveaux

Le Conseil ayant pris position sur la valeur et l'importance de l'éducation sexuelle dans la formation des jeunes, il veut maintenant indiquer où il la situe dans le développement de l'enfant. Il veut aussi apporter des considérations sur la portée de l'obligation qu'il y attache pour le milieu scolaire.

La sexualité est partie intégrante de la personne humaine tout au long de son existence. Elle accompagne chacune des étapes du développement humain, influence l'équilibre de la croissance psychologique et la formation de la personnalité. La saisie positive ou négative de son identité comme garçon ou fille, l'appropriation des modèles sexuels et l'expérimentation des états affectifs liés à la sexualité, voilà, notamment, quelques facteurs qui sont présents tout au long du continuum de croissance de l'enfant.

À cause du caractère ininterrompu de ce continuum et des besoins des jeunes à chaque étape de leur croissance, de la petite enfance à l'adolescence en passant par la prépuberté et la puberté, le Conseil est d'avis que l'action éducative sur le plan sexuel devrait être continue de la maternelle au secondaire, dans le respect évidemment du développement psychologique, affectif et social des jeunes.

Aux yeux du Conseil, une éducation sexuelle suivie et bien conduite aux diverses étapes du développement des jeunes vaut éminemment mieux qu'un dangereux laisser-aller qui laisse les jeunes quasi sans soutien éducatif, aux prises avec les influences malsaines, les valeurs contradictoires, les pratiques aliénantes et les questions sans réponse véritable d'un milieu social en pleine évolution.

Reste à savoir si cette éducation sexuelle, nécessaire en soi, doit se réaliser à travers des programmes obligatoires ou non à tous les niveaux.

Sauf pour les irréductibles qui préconisent le rôle exclusif de la famille, l'unanimité semble se faire pour le caractère obligatoire de l'éducation sexuelle au secondaire. Pour le primaire et la maternelle, les opinions sont davantage partagées selon les données que peuvent révéler diverses informations. Toutefois, ces informations indiquent que les

Le développement psychosexuel: un continuum . . .

qui appelle un continuum éducatif de la maternelle au secondaire

Les programmes doivent-ils être obligatoires?

Opinions partagées

	<p>parents ayant un ou des enfants à un niveau donné (maternelle ou premier cycle du primaire) optent majoritairement pour l'éducation sexuelle à ce niveau ou à ce cycle⁶.</p>
Diverses hypothèses	<p>Devant cette situation, diverses hypothèses peuvent être envisagées:</p> <ul style="list-style-type: none">— hypothèse d'un programme défini et rendu intégralement obligatoire par le ministère de l'Éducation pour tous les niveaux dans un cadre unique d'application;— hypothèse d'un programme ministériel proposant des objectifs sur une base non obligatoire laissant les milieux libres soit de les adopter ou de les modifier, soit de ne pas offrir du tout l'éducation sexuelle, soit de la donner seulement à certains groupes d'élèves avec l'accord de leurs parents;— hypothèse d'un programme défini et rendu obligatoire par le Ministère mais avec possibilité d'adaptation locale et de souplesse dans les modalités d'application.
La première hypothèse: à rejeter	<p>La première hypothèse constitue une approche trop rigide qui laisse insuffisamment de place aux caractéristiques qu'on voudrait apporter au projet éducatif local. Elle pourrait avoir pour effet de restreindre la participation et la motivation des parents et des enseignants envers le programme et de susciter inutilement de nouvelles résistances. Le Conseil est donc d'avis qu'il faut la rejeter.</p>
La deuxième hypothèse: séduisante mais trop aléatoire et trop risquée par rapport aux besoins des jeunes	<p>La deuxième hypothèse est séduisante a priori sous l'angle d'une décentralisation quasi totale et d'une autonomie complète de chaque patelin. Il n'est pas assuré toutefois qu'elle suffise à imprimer un mouvement réel et décisif à l'ensemble du Québec vers un service éducatif minimum à tous les jeunes du Québec.</p> <p>En effet, depuis dix ans, les commissions scolaires, les écoles et les parents vivent justement sous un régime assez semblable où, dans un cadre expérimental et facultatif fourni en 1971 par le Ministère, les milieux pouvaient organiser localement des activités d'éducation sexuelle. L'enquête faite par le Ministère au printemps 1980 indique une réalité qui progresse, certes, mais à un rythme assez lent: seulement 48 commissions scolaires sur les 168 répondantes, soit 28,5% de l'ensemble, s'étant donné des programmes locaux d'éducation sexuelle.</p> <p>La conséquence de cette situation: plusieurs générations de jeunes risquent de ne recevoir que peu ou pas d'éducation sexuelle et d'être laissés quasi à eux-mêmes et à l'école de la rue à cet égard. Cette éventualité est inconciliable avec les vues du Conseil sur l'importance et la nécessité de l'éducation sexuelle énoncées précédemment. Une autre voie est donc à rechercher.</p>
La troisième hypothèse: un compromis valable à retenir	<p><i>La troisième hypothèse peut devenir un compromis valable entre les impératifs du service éducatif que l'État doit assurer à l'ensemble des jeunes et la personnalité que chaque milieu voudrait y apporter. Elle a</i></p>

6 C'est ce que révèle notamment un sondage fait dans l'Estrie.

le mérite de maintenir constante l'obligation d'agir, de supporter ou d'encourager l'implication des parents et de respecter une marge de manoeuvre minimale des divers milieux.

Le Conseil retient donc cette hypothèse. Il traitera des conditions de son application au chapitre III. Il souligne cependant que les programmes du primaire devraient être définis sur une base de cycles et non de degrés ou de classes afin de permettre justement la souplesse requise, les exigences de l'intégration des activités et les rythmes d'application. Ces programmes, aux divers niveaux, devraient donc pouvoir faire l'objet d'enrichissement, d'adaptation ou de transformation selon la volonté du milieu mais à une condition: ne jamais sacrifier les exigences d'une éducation sexuelle globale telle que déjà définie précédemment. Rappelons que ce concept global suppose qu'on ne se limite pas à une approche purement informative sur la génitalité mais qu'on débouche sur les aspects affectifs, psychologiques, sociaux et moraux qui donnent sa pleine valeur à l'éducation sexuelle.

En résumé:

En résumé, le Conseil est d'avis;

- *que l'éducation sexuelle, dans un continuum de croissance, est nécessaire pour tous les enfants, de la maternelle au secondaire, même s'ils connaissent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;*
- *que les programmes, les activités pédagogiques et les divers intervenants doivent, ce faisant, respecter le développement psychosexuel, affectif et social des jeunes;*
- *qu'on doit considérer comme essentiel le service éducatif à assurer par l'État à tous les jeunes en matière d'éducation sexuelle;*
- *que soit retenue l'orientation d'un programme ministériel obligatoire dans ses objectifs mais laissant possibilité d'adaptation locale avec les parents et les enseignants et souplesse dans les modalités d'application;*
- *que le programme du primaire doit être défini par cycles afin de permettre la souplesse requise par les rythmes d'application et par les exigences de l'intégration des activités;*
- *que les programmes d'éducation sexuelle puissent être adaptés, enrichis, selon les volontés du milieu mais dans le respect du concept global d'une véritable éducation sexuelle.*

CHAPITRE III — Les conditions d'implantation et d'application des programmes d'éducation sexuelle

Un nouveau défi

La perspective de la généralisation de l'éducation sexuelle à l'ensemble des écoles du Québec représente un nouveau défi qu'on ne pourra relever que par un souci très particulier accordé aux conditions d'implantation et d'application.

Ce défi concerne au même titre tout le programme Formation personnelle et sociale dont l'éducation sexuelle fait partie intégrante.

qui exige des conditions d'implantation et d'application appropriées

Il serait illusoire de croire que ce programme ne diffère pas des autres et qu'il suffise de compter sur les moyens traditionnels pour que s'opèrent, comme par enchantement, et l'emballement du milieu et la mise en place des moyens requis. En effet, ce programme remet en cause trop de choses — des attitudes de chacun aux moyens pédagogiques, de l'enseignement de masse au respect de chaque enfant, de la préparation formelle des intervenants aux difficultés de concertation, des niveaux de responsabilité aux marges de manoeuvre à conserver — pour que le désir d'en faire un succès ne s'accompagne de la cohérence des moyens mis en oeuvre.

À partir des considérations des chapitres précédents et des données recueillies notamment à travers les expériences locales, le Conseil identifiera maintenant brièvement certains aspects de la problématique de l'application d'un programme d'éducation sexuelle et suggérera quelques pistes d'action concrètes.

3.1 La préparation des intervenants

Une nécessité plus grande que pour d'autres programmes

Plus que pour tout autre programme peut-être, se pose la nécessité d'une préparation adéquate des intervenants: commissaires, parents, directions et autres personnels scolaires. Elle s'articule, selon le cas, surtout autour de l'information essentielle et adéquate à posséder et à rendre disponible au bon moment, autour des attitudes positives à susciter et à développer et enfin autour de la formation pédagogique requise.

3.1.1 Les parents

Les parents: leurs attitudes, leurs besoins multiples

Avant de s'engager dans quoi que ce soit, les parents veulent connaître les fondements et les contenus des programmes, les activités pédagogiques retenues et le matériel utilisé. Ils désirent être consultés et voir leurs organismes (v.g. comités d'école, comités de parents) mis dans le coup. Ils craignent parfois d'en arriver à un niveau d'information inférieur à celui de leurs enfants sur la sexualité et de voir ainsi diminuer leur capacité de communication avec leurs enfants.

Bref, de leur côté se posent des besoins considérables d'information, de clarification, d'appui psychologique, de considération, de garanties d'ordre moral, d'animation, de participation.

Parmi les personnels:
les besoins prioritaires
de l'enseignant

3.1.2 *Les personnels enseignant et non enseignant*

Sous l'angle de l'intégration de l'éducation sexuelle à l'ensemble des activités de l'école et du travail pluridisciplinaire, les personnels enseignant et non enseignant ont également des attentes et des besoins très spécifiques. C'est le cas pour certains professionnels non enseignants appelés à collaborer mais surtout pour les enseignants à qui il reviendra d'assumer les nouveaux programmes en classe.

Les enseignants sentent le besoin de bien comprendre les programmes d'études et le développement psychosexuel des jeunes avant d'agir, d'où un problème d'information, de recyclage ou de perfectionnement. Ils aspirent à une bonne marge de manoeuvre quant au moment et aux modalités de travail avec les jeunes. Ils veulent être mis à contribution pour l'adaptation des programmes. Ils souhaitent un soutien pédagogique adéquat et l'aide de ressources externes.

Bref, des besoins multiples de compétence professionnelle, de marge de manoeuvre et de support pédagogique et technique.

Le rôle premier des
commissaires et des
directions

3.1.3 *Les commissaires et les directions*

Pour qu'une action éducative reçoive le support requis, il importe au plus haut point que les autorités diverses puissent assumer leurs responsabilités pleinement.

Les commissaires au niveau des commissions scolaires et les directeurs dans leur école ont à cet égard un rôle premier à jouer, étant, le cas échéant, soit au coeur des décisions politiques à prendre, soit responsables de l'organisation concrète et du suivi à donner à l'action éducative. L'image qu'ils projettent, l'ouverture qu'ils manifestent, l'engagement qu'ils démontrent, voilà quelques aspects qui peuvent influencer directement les initiatives locales.

À cette fin, il leur faut tous les éléments d'information pouvant éclairer leur action. Ils doivent aussi pouvoir exercer vraiment leurs responsabilités comme mandataires de la population. Ils doivent aussi, jouer à fond leur rôle de liaison, de coordination, d'animation et d'organisation.

La concertation: con-
dition essentielle de
succès

3.2 *La concertation*

Les commentaires recueillis dans certains milieux ayant expérimenté, sur des périodes variables, des programmes d'éducation sexuelle mettent en évidence qu'une part considérable du succès obtenu dépend de la concertation entre tous les intervenants tant avant et pendant les activités qu'après celles-ci au moment de l'évaluation.

Cette concertation repose sur de nombreux facteurs et s'actualise tout au long du processus d'implantation et d'application des programmes: information préalable des commissaires, des directions, des parents et des enseignants sur les orientations du programme; climat de confiance à créer; recherche des moyens de dispenser l'éducation sexuelle dans le plus grand respect de l'enfant; complémentarité et coordination de l'équipe pluridisciplinaire (parents, enseignants, infirmières, autres personnes ressources), notamment au moment de l'adaptation des programmes et de la détermination des modalités de leur mise en oeuvre. Cette concertation visera aussi à éviter les contradictions entre les intervenants (v.g. en biologie, en formation personnelle et sociale, en enseignement religieux ou moral) et à favoriser la communication entre eux.

3.3 Quelques lignes d'organisation

Passer des grands principes aux moyens concrets

Au-delà des groupes à animer, de la concertation à réaliser et de la préparation générale des intervenants, les modalités concrètes de l'organisation pédagogique conservent une importance de première grandeur. Les aspects en sont multiples et l'on ne peut ici en faire une étude exhaustive. Qu'il suffise de souligner quelques lignes directrices.

Un projet à intégrer, à supporter et à superviser

Il serait capital d'abord que le programme Formation personnelle et sociale*, donc de l'éducation sexuelle qui s'y insère, soit situé d'une façon précise dans l'ensemble du projet éducatif de l'école, surtout au primaire où l'intégration pose des exigences inédites au milieu scolaire et où le sentiment de responsabilité collective doit prévaloir. Car le régime pédagogique de ce niveau, tout en laissant les objectifs des programmes obligatoires, ne fixe pas de temps structuré à la grille horaire: il prévoit que l'on exploitera l'ensemble des activités de l'école pour atteindre les objectifs fixés, ce qui suppose une planification et une supervision très particulières. Il importe ensuite de se donner le temps de bien préparer le projet local d'éducation sexuelle. Il faudra aussi évaluer ponctuellement le degré de réalisation des objectifs et ajuster les activités en conséquence. On veillera aussi à la meilleure continuité de l'action pédagogique dans l'affectation des ressources humaines d'une année à l'autre.

L'encadrement pédagogique sera capital

L'enseignant demeure au centre de l'activité pédagogique. Règle générale, c'est l'enseignant, tant au primaire qu'au secondaire, qui sera porteur du projet quotidiennement et lui assurera continuité et cohérence. Mais la disponibilité de personnes ressources complémentaires (infirmière, sexologue, animateur de pastorale, etc.) assurera une approche pluridisciplinaire du programme. Le rôle des conseillers pédagogiques ou des «agents multiplicateurs» rendus disponibles, selon le cas, par le Ministère ou les commissions scolaires, permettra

* Pour les fins du présent avis, le Conseil n'a traité que d'un des volets de ce programme: L'éducation sexuelle. Les autres volets justifieraient aussi une attention toute particulière.

notamment une compréhension univoque des programmes, une animation adéquate, un encadrement minimum et un support dont l'absence pourrait compromettre sérieusement le succès des interventions.

De plus, il faut souligner le rôle fondamental des directions d'école, lesquelles auront un rôle important à jouer dans la répartition des tâches, la prévision des formules de travail pluridisciplinaire, la supervision et l'évaluation des activités ainsi que la communication avec les parents.

L'outillage requis
pour les enseignants ...

Dans l'ordre des moyens plus techniques, il semble évident que les enseignants ont un besoin réel de guides pédagogiques, de moyens audio-visuels (films, diaporamas, cassettes, textes, etc.).

et pour les parents

Du côté des parents, on réclame souvent de la documentation sur les programmes, un guide pédagogique pouvant les aider à conjuguer leurs efforts à ceux de l'école ou encore des possibilités concrètes d'accroître leurs connaissances quant à l'éducation sexuelle de leurs enfants. Certains réclament aussi de pouvoir assister aux cours d'éducation sexuelle avec leurs enfants ou de recevoir au préalable les informations requises sur ces cours.

En résumé:

De ce bref survol des besoins et des attentes reliés aux conditions d'implantation des programmes d'éducation sexuelle, le Conseil résume sa pensée et énonce quelques recommandations:

Le Conseil est d'avis:

- *que l'éducation sexuelle, plus que pour tout autre programme, nécessitera des conditions particulières d'application si l'on veut assurer sa compréhension, sa généralisation et son succès;*
- *qu'il faudra accorder une priorité à l'animation générale du milieu, à la formation des intervenants, à la concertation et à la pluridisciplinarité, au respect des responsabilités de chacun et à la disponibilité des moyens techniques;*
- *qu'il faudra un cadre d'organisation assurant un bon climat de travail, une bonne intégration du programme au projet éducatif de l'école, une continuité de l'action éducative, une supervision et un support pédagogique adéquats;*
- *que les parents notamment devront recevoir une assistance toute particulière pour cheminer avec leurs enfants et l'école.*

Il recommande donc:

Priorité

1- *Que le programme Formation personnelle et sociale intégrant l'éducation sexuelle soit considéré comme un programme prioritaire par le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement.*

Implantation:*

2- *Que le ministère de l'Éducation, sans négliger pour autant les autres programmes, affecte des ressources humaines, financières et techniques adéquates à l'implantation du programme Formation personnelle et sociale, notamment pour l'éducation sexuelle: qu'à cette fin:*

2.1 *il mette, par ses directions régionales, des agents d'information et d'animation au service des commissions scolaires, des personnels des écoles et des parents afin de les aider à acquérir une compréhension adéquate du sens, de la valeur et de l'importance d'une éducation sexuelle authentique;*

2.2 *il favorise concrètement l'affectation planifiée par les commissions scolaires de personnes ressources, par exemple les conseillers pédagogiques, les sexologues, comme support aux enseignants; qu'à cette fin, il rationalise l'utilisation des personnes en tenant compte des règles d'affectation et des mises en disponibilité;*

2.3 *il voit à ce que des moyens appropriés, notamment la télécommunication (Télé-université, Radio-Québec, cours par correspondance, etc.), les moyens audio-visuels en général ainsi que des documents d'information simples, facilement accessibles et peu coûteux soient mis au service des parents, des enseignants et des autres intervenants en vue de leur formation, de leur perfectionnement ou de leur recyclage.*

3- *Que le ministère de l'Éducation accorde une période de temps suffisante (jusqu'à deux ans après le lancement officiel du programme) aux milieux scolaires pour la préparation planifiée de leur projet local d'éducation sexuelle.*

4- *Que l'implantation, à toutes ses phases, laisse une large place aux parents et rejoigne aussi tous les agents d'éducation et mette à contribution l'éclairage de spécialistes tels que les sexologues.*

5- *Que l'équipe école** détermine le plan d'application du programme au niveau de l'école; qu'elle prévoit conséquemment les modalités appropriées quant à l'affectation des tâches, à la coordination requise et à la mise en oeuvre des activités pédagogiques.*

* Implantation signifie, dans le langage des réseaux, la phase préparatoire à l'application des programmes en classe.

** Ou, éventuellement, le Conseil d'orientation de l'école.

Application du programme

- 6- *Que le ministère de l'Éducation soutienne les commissions scolaires dans la recherche de modèles d'interventions pédagogiques, notamment sous l'angle de l'intégration à l'ensemble des activités et au projet éducatif, et qu'il en assure la diffusion; qu'il accorde un soin particulier à la pluridisciplinarité comme principe directeur du mode d'application du programme.*
- 7- *Que le ministère de l'Éducation fasse le nécessaire pour que deviennent disponibles en même temps les programmes et les guides pédagogiques pour les enseignants ainsi que le matériel utilisé par les élèves; que l'on apporte une attention spéciale à l'instrumentation pour les enfants souffrant de déficience mentale moyenne.*
- 8- *Que l'on maintienne disponibles les ressources humaines et financières requises, autant pour l'application que pour l'implantation des programmes.*
- 9- *Que les parents puissent connaître de façon appropriée le contenu et les modalités des cours d'éducation sexuelle et qu'ils aient, par exemple, par un guide qui leur est destiné, les moyens de cheminer avec leurs enfants à travers l'action de l'école ou, hors de ce cadre, dans la vie familiale courante.*

Évaluation

- 10- *Qu'une évaluation continue de l'application du programme d'éducation sexuelle soit faite à l'école afin de remédier sans délai aux problèmes rencontrés.*

Éducation permanente

- 11- *Que des moyens appropriés d'éducation permanente soient rendus constamment disponibles pour les parents, les personnels scolaires et la population en général concernant l'éducation sexuelle. À cette fin, que l'on crée une banque de données sur l'éducation sexuelle, qu'on la rende aisément accessible et qu'on multiplie les possibilités de disposer de moyens tels que les cours, les séminaires, les conférences, les ouvrages de base en bibliothèque, les films, les enregistrements audio-visuels, les émissions de radio et de télévision.*

OUVRAGES CONSULTÉS

- Association féminine d'Éducation et d'Action sociale (AFEAS) — Prise de position du congrès d'orientation — Août 1981.
- Conseil du statut de la femme, *Commentaires relatifs au document de travail sur l'éducation sexuelle présenté par la Direction générale du développement pédagogique du ministère de l'Éducation en novembre 1980.*
- Conseil des affaires sociales et de la famille, *L'éducation sexuelle à l'école: une nécessité*, mai 1981.
- Centrale de l'enseignement du Québec, *Éducation sexuelle: Levons l'interdit*, janvier-février 1980.
- Comité épiscopal de l'éducation, Assemblée des évêques du Québec, *Une approche pastorale de l'éducation sexuelle*, 1981.
- Association des sexologues du Québec, *Positions officielles de l'A.S.Q. sur le dossier éducation sexuelle*, 1981.
- Association des parents catholiques du Québec, *Texte de conférence de presse à propos d'un programme de sexologie dans les écoles primaires et secondaires*, mars 1981.
- Fédération des commissions scolaires du Québec, *L'Éducation sexuelle dans les écoles: une éducation à l'amour*, mai 1980.
- Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, *L'Éducation sexuelle dans les milieux scolaires catholiques du Québec*, janvier 1976.
- Comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation, *L'Éducation sexuelle dans les écoles protestantes du Québec*, 1978.
- André Rousseau, Ministère de l'Éducation, *Éducation sexuelle*, Lettre adressée aux présidents et aux directeurs généraux des commissions scolaires, février 1981.
- Ralliement des parents du Québec, *Dossier sur le programme de cours de sexualité dans les écoles du Québec*, 1981.
- Ministère des Affaires sociales, *Données recueillies auprès des chargés régionaux du ministère des Affaires sociales pour le programme d'information prévention en milieu scolaire*, 1981.
- Ministère de l'Éducation, *Programme de formation personnelle et sociale, Analyse des programmes d'éducation sexuelle élaborés localement par les commissions scolaires*, avril 1980.
- Ministère de l'Éducation, *Situation actuelle et situation désirée en regard de l'éducation sexuelle, Résultats d'une enquête menée auprès des Commissions scolaires du Québec*, octobre 1980.
- Secrétariat québécois de l'Année internationale de l'enfant, *L'Année internationale de l'enfant au Québec, Et après?*, novembre 1979.
- Jean-Robert Langlois, René Lefebvre et René Hivon, Comité de parents de la Commission scolaire de Sherbrooke, *Rapport final présentant les résultats de la consultation portant sur l'éducation sexuelle, tenue auprès des parents ayant des enfants dans les écoles de la Commission scolaire de Sherbrooke*, février 1981.
- Claire Blanchet-Lamontagne, *Le développement sexuel du déficient mental*, novembre 1980.

- École polyvalente Paul-Hubert, Rimouski, *Conclusions suite à un questionnaire complété par 216 filles (élèves) de l'école relativement aux attitudes des garçons et du personnel masculin vis-à-vis les filles en général*, 1981.
- Lise Charest, Inf., *Résultats d'une recherche faite par le Comité de la santé mentale du Québec à la demande du sous-ministre des Affaires sociales sur la question de la stérilité des déficients mentaux*, 1979.
- Coupures de presse et articles de journaux et de revues divers.
- Comité de parents, Commission scolaire de Trois-Rivières, *Recommandations sur l'éducation sexuelle*, 1981.

**CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION**

Président

Claude BENJAMIN

Vice-président

Lucien ROSSAERT

Secrétaire général et directeur
des services aux étudiants à la
Commission scolaire Richelieu-
Valley
Mont-Saint-Hilaire

Membres

Jules BÉLANGER

Professeur de français au
collège de Gaspé
Gaspé

Raymond BERNIER

Gérant des ventes et responsable
de la mise en marché du Groupe
Samson
Beauport

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ

Présidente de l'Association
féminine d'éducation et d'action
sociale
Rimouski

Robert BURNS

Professeur de philosophie au
collège John Abbott
Montréal

Max CHANCY

Professeur de philosophie au
collège Édouard-Montpetit
Longueuil

Hélène CHÉNIER

Directrice de l'école
Émile-Nelligan à la CECM
Montréal

Michel CHOKRON

Professeur à l'École des hautes
études commerciales
Montréal

Claude DUCHARME

Directeur des Travailleurs-Unis
de l'automobile
Montréal

Joan FITZPATRICK

Co

dé

éc

M

M

H

Te

Claude ROCHON

Secrétaire général de la
Commission scolaire régionale
Carignan
Tracy

Professeur de droit civil
à l'Université Laval
Île d'Orléans

